



**COLLÈGE
DU SAINT SACREMENT**

Aigrefeuille d'Aunis

Grandir • Apprendre • S'engager



Un collège à taille humaine
au service de la réussite de chacun

CONVENTION DE SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

CLASSE DE 3^e – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027



Le collège
vous accompagne



L'élève
découvre le monde
professionnel



L'entreprise
accueil et partage



5 jours
de stage



Rapport
de stage

LES ACTEURS DE LA CONVENTION



L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Représentée par :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

TUTEUR DE STAGE

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :



L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Classe : 3^e

Nom et prénom du
représentant légal :

Téléphone :

E-mail :



LE COLLÈGE

Collège du Saint Sacrement

36, place de la République

17290 Aigrefeuille d'Aunis

Représenté par :

M. Lionel REDON

Chef d'établissement

☎ 05 46 35 50 48

✉ secretariat@stsa17.org



LA PÉRIODE DE STAGE

Du / / 2026



au / / 2026

Soit jour(s)
de stage (5 jours recommandés)

LES ENGAGEMENTS DES PARTIES

Article 1 Objectif



Le stage doit permettre
à l'élève d'entrer en contact
avec le monde du travail
et d'établir un lien entre
école et entreprise.

Article 2 Tuteur de stage



Le tuteur s'engage
à répondre aux questions
du stagiaire, à lui faire
observer les techniques
de son activité et à définir
la structure de l'entreprise.

Article 3 Assurance



L'élève reste sous statut
scolaire. Il est couvert par
la Mutuelle Saint-Christophe
contrat n° 0020B55050613687.
La responsabilité civile est
assurée pour la durée du stage.

Article 4 Règlement et sécurité



Le responsable d'entreprise
porte à la connaissance
du stagiaire le règlement
intérieur et les règles de sécurité.
La présence du stagiaire est
obligatoire pendant toute
la durée du stage.

Article 5 Interruption



En cas de faute grave,
le chef d'entreprise peut
mettre fin au stage de l'élève
sur simple avis communiqué
au chef d'établissement.



**COLLÈGE
DU SAINT SACREMENT**
Aigrefeuille d'Aunis

Une école pour aujourd'hui et pour demain

PAGE 1/2

LE DÉROULEMENT DU STAGE

**Article 6 – Caractère non rémunéré**

Conformément à l'article 1, le stage s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation à la vie professionnelle et n'est pas rémunéré.

**Article 7 – Transports**

Le stagiaire utilisera, à sa convenance, un moyen de transport individuel ou public. L'élève reste sous la responsabilité des parents pendant les transports du domicile au lieu de stage.

**Article 8 – Repas de midi**

La possibilité doit être accordée au stagiaire de prendre le repas de midi au restaurant d'entreprise, avec l'accord de son responsable légal et sous son entière responsabilité.

**Article 9 – Lieu, dates et horaires**

Le stage se déroulera du/...../2026 au/...../2026 durant jour(s) à l'adresse suivante :

.....

.....

.....

**HORAIRES PRÉVISIONNELS** (à compléter par l'entreprise)

Jour	Matin (de h à h)	Après-midi (de h à h)
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi (si concerné)		

**INFORMATIONS PRATIQUES****► Adresse exacte du lieu de stage :**

.....

.....

► Repas de midi : ☐ Restaurant d'entreprise ☐ Paniers repas
☐ Autre :**► Transport :** ☐ Transport individuel ☐ Transport en commun
☐ Autre :**► Personne à contacter en cas d'urgence :**

Nom et prénom :

Téléphone :

**SIGNATURES****L'ENTREPRISE**

Lu et approuvé :
Date, cachet et signature

**LE REPRÉSENTANT LÉGAL
DE L'ÉLÈVE**

Lu et approuvé :
Date et signature

L'ÉLÈVE

Lu et approuvé :
Date et signature

LE COLLÈGE

Lu et approuvé :
Date, cachet et signature

**PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)**

Les données recueillies sont obligatoires et strictement nécessaires pour le suivi de la scolarité des élèves dans le cadre du contrat de scolarisation. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux différents interlocuteurs en charge de la gestion administrative, comptable et scolaire et sont conformes au règlement européen n° 2016/679 (RGPD).

En signant cette convention, vous nous donnez votre consentement à l'utilisation de vos données par l'établissement du Saint Sacrement. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de modification auprès de l'établissement.



**COLLÈGE
DU SAINT SACREMENT**
Aigrefeuille d'Aunis

36, place de la République
17290 Aigrefeuille d'Aunis

05 46 35 50 48

secretariat@sts17.org

www.sts17.org

